



RAPPORT TCFD

Quadrator SRI

31 décembre 2020

Dans le cadre du reporting relatif à l'article 173
de la loi sur la transition énergétique et écologique,
et à son décret d'application

58 avenue Marceau, 75008 Paris

T. +33 (0)1 45 05 55 55

www.montpensier.com

LE RAPPORT TCFD

Ce rapport a été réalisé afin d'évaluer les risques et les opportunités liés au climat, en s'alignant sur les recommandations de la "Task Force on Climate-related Financial Disclosures" (TCFD). La TCFD est un groupe de travail sur les informations financières liées au climat, mis en place par le Conseil de Stabilité Financière du G20 en 2015.

Les recommandations de la TCFD viennent compléter l'Article 173 de la loi sur la transition énergétique.

A PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport est conçu pour fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés au climat de leurs portefeuilles, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD).

Les risques liés au climat constituent une menace potentielle pour la résilience à long terme des portefeuilles. Ce rapport a pour objectif d'aider les investisseurs à mieux comprendre leur exposition à ces risques et opportunités, conformément aux recommandations de la TCFD.

LE RISQUE CLIMATIQUE

En juin 2017, la TCFD a identifié le changement climatique comme un risque systémique majeur pour l'investissement, dans la mesure où il peut modifier le profil de rendement des organisations exposées aux risques liés au climat

Les risques et opportunités liés au climat sont généralement classés en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques. Ces derniers peuvent être subdivisés en risques politiques, de marché, technologiques et de réputation (catégorie « transition ») et en risques aigus et chroniques (catégorie « physiques »).



Article 173 de la loi sur la transition énergétique (LTE)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le but de favoriser une croissance économique durable.

L'article 173 de la loi sur la transition énergétique définit des obligations de reporting concernant la prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux par les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion.

Le décret encadrant son entrée en vigueur a été publié le 31 décembre 2015.

L'article 173 de la loi s'adresse aux investisseurs institutionnels, compagnies d'assurance, mutuelles,... qui sont désormais tenus de publier de façon transparente leur intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs investissements, engageant ainsi la communauté financière en matière de développement durable.

Il encourage également les entreprises à adopter une démarche transparente vis-à-vis de leur alignement en faveur de la transition bas carbone.

L'article 173 de la loi prévoit la publication d'informations à fournir par les investisseurs institutionnels, pour chacun des objectifs fixés.

Dès lors, les investisseurs institutionnels procèdent à une évaluation quantitative de leur contribution, par le biais des actifs détenus, au financement de la transition énergétique et de l'économie verte dans la perspective de contribuer à la limitation du réchauffement climatique à +2°C.

La prise en compte de l'exposition aux risques climatiques, notamment la mesure des émissions de gaz à effet de serre associés aux actifs détenus, ainsi que la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique, figurent parmi les informations relevant de la prise en compte d'objectifs environnementaux.

Cette contribution est notamment appréciée au regard de cibles indicatives définies, en fonction de la nature de leurs activités et du type de leurs investissements, en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone figurant au code de l'environnement.

QUADRATOR SRI



Un fonds actions, Zone Euro, **Petites et Moyennes Valeurs**

Des convictions associées à une **méthode propriétaire éprouvée** et intégrant une **analyse ISR**

Des valeurs avec une **croissance des résultats** à long terme et un **impact positif** sur l'environnement et la société

Dans le cadre d'une gestion privilégiant les valeurs de **croissance**, complétées par des **opportunités value**

Notre conviction et nos objectifs

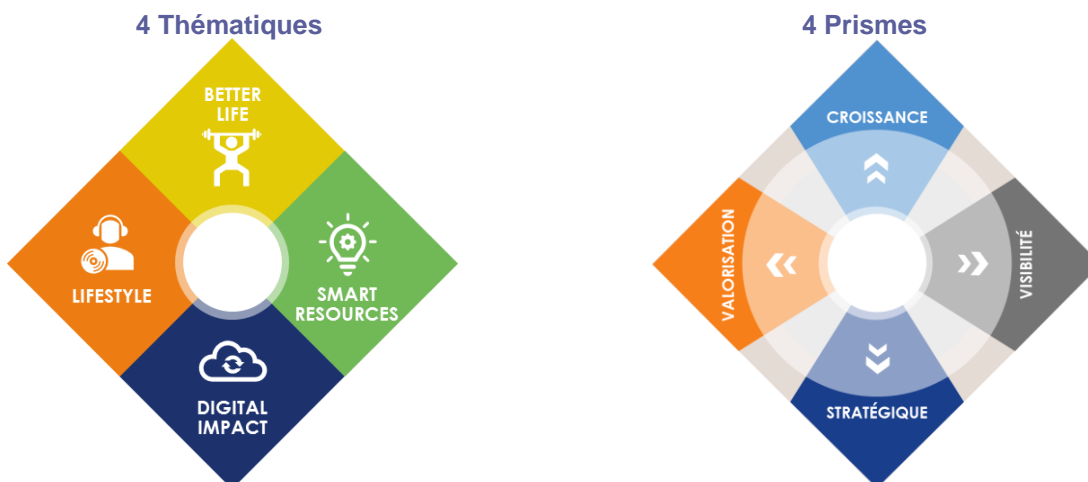
Quadrator SRI est un fonds actions Zone Euro, moyennes et petites valeurs privilégiant des **valeurs de croissance** au sein de **4 grandes thématiques** :

- ✓ **Better Life**
- ✓ **Lifestyle**
- ✓ **Smart Resources**
- ✓ **Digital Impact**

complété par des **opportunités de nature value** dans les 4 thématiques avec des convictions associées au prisme d'une méthode propriétaire.

Les valeurs en portefeuille sont analysées selon une **double approche** : la **méthode Quadrator**, fondée sur une approche par les fondamentaux des entreprises observées selon 4 axes d'analyse complémentaires, et notre **méthodologie propriétaire d'analyse ISR** : **Montpensier Governance Flag (MGF)**, et **Montpensier Impact Assessment (MIA)**.

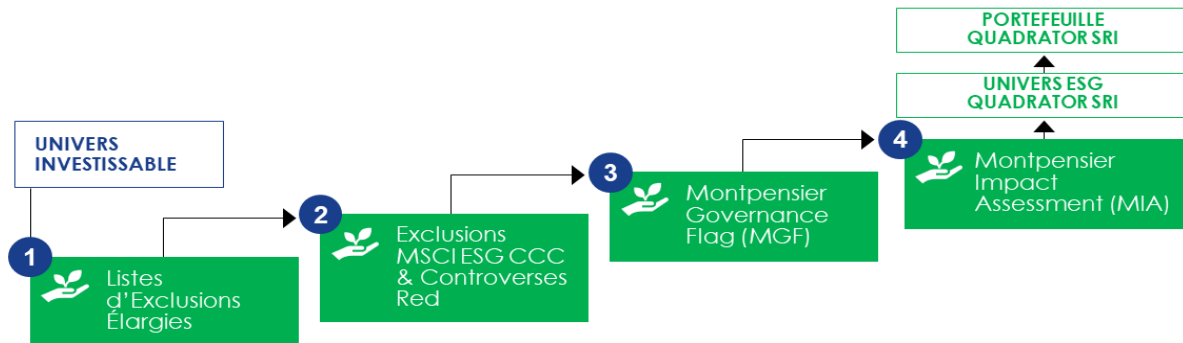
Méthode Quadrator



Des **convictions associées au prisme d'une méthode propriétaire**. L'univers d'investissement des petites et moyennes valeurs de la Zone Euro est observé selon 4 prismes (critères CROISSANCE, VISIBILITÉ, VALORISATION & STRATÉGIQUE).

Méthodologie propriétaire d'analyse ISR

Toutes les valeurs présentes en portefeuille sont issues de l'univers investissable ESG, et sont analysées selon les méthodes propriétaires d'analyse ISR **Montpensier Governance Flag (MGF)**, et **Montpensier Impact Assessment (MIA)**.



Un **processus d'exclusion en 4 étapes** est appliqué sur l'univers des valeurs présentes dans le segment privilégié par Quadrator SRI :

- ✓ Des listes d'exclusions élargies à certaines activités : les valeurs dont plus de 10% du chiffre d'affaires est identifié comme provenant de la fabrication d'armement conventionnel, de l'extraction de charbon thermique, de l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz, du tabac, des divertissements pour adultes, des OGM, des jeux de hasard ;
- ✓ Les sociétés notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » ;
- ✓ Les entreprises ne présentant pas de bonnes pratiques de gouvernance, identifiées selon la méthode MGF ;
- ✓ Les entreprises présentant un impact social et environnemental négatif, mesuré selon la méthode MIA.

Gouvernance et Impact :

Notre analyse ISR vise notamment à valider que les sociétés en portefeuille appliquent de bonnes pratiques en matière de gouvernance et ont un impact positif ou neutre du point de vue des Objectifs de Développement Durable :

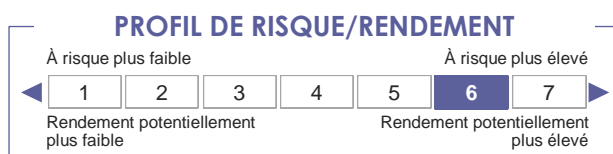
- ✓ Notre analyse MGF met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, selon 4 axes d'analyse : « Conseil d'Administration, comité exécutif et autres comités », « Politique de rémunération et objectifs », « Structure actionnariale & contrôle » et « Pratiques comptables et communication financière » ;
- ✓ Notre analyse MIA nous permet d'analyser l'impact social et environnemental des sociétés, en nous appuyant directement sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, que nous avons regroupés selon leur appartenance à la Transition Écologique ou la Transition Solidaire. Puis, nous avons défini quatre Thèmes d'Impact : « Environnement » et « Ressources » pour la Transition Écologique, « Inclusion » et « Besoins essentiels » pour la Transition Solidaire. Ainsi, nous analysons l'impact des sociétés pour chaque thème impacté par ses activités.

Objectif de Gestion

La SICAV **Quadrator SRI** est investie au moins à 75% en actions éligibles au PEA, notamment en **actions de la Zone Euro** avec une prédominance de petites et moyennes valeurs. La SICAV est exposée à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions des pays de la Zone Euro.

L'objectif de gestion de la SICAV est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indice EuroStoxx Small Net Return (SCXT) calculé dividendes réinvestis, au travers de la sélection d'actions, « stock picking », sur les marchés de la zone euro ; en dehors de toute allocation sectorielle ou géographique prédéfinie, via une méthode privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec cette démarche.



Principaux Risques

Risque de perte en capital • Risque lié à la gestion discrétionnaire • Risque actions • Risque lié aux investissements en titres de petites capitalisations (Small caps) • Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés • Risque de liquidité • Risque de taux • Risque de crédit • Risque de contrepartie • Risque de change • Risque de liquidité • Risque lié aux obligations convertible.

Informations Générales

| | |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Forme juridique | SICAV UCITS V |
| Date de création | 16/07/2007 |
| Devise | EUR |
| Pays de commercialisation | France, Suisse, Luxembourg, Belgique, Italie (investisseurs institutionnels) |
| Code Isin | IC : FR0010482984, ID : FR0012620318 RC : FR0012326791, RD : FR0012620326 |
| Code Bloomberg | IC : MONQUAD FP, ID : MFQUAID FP RC : MFQUARC FP, RD : MFQUARD FP |
| Société de gestion | Montpensier Finance |
| Dépositaire | CACEIS Bank |
| Valorisation | Quotidienne |
| Cut-off (centralisateur) | 11h |
| Horizon d'investissement | Supérieur à 5 ans |

RISQUE CLIMATIQUE - Tableau de bord

| | Quadrator SRI | SCXE | Δ |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------|----------|
| Empreinte Carbone = Scope 1 & 2 | | | |
| Emissions Carbone (t CO ₂ /M\$ investis) | 71.1 | 211.3 | ● -66.3% |
| Intensités Carbone moy. Pondérée (t CO ₂ /M\$ CA) | 128.7 | 133.4 | ● -3.5% |
| Emissions potentielles provenant de réserves d'énergies fossiles (MtCO ₂) | - | - | ● 0.0% |

Transition Bas Carbone

| Exposition à des entreprises classifiées comme | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|-------|----------|
| Proposant des solutions bas carbone | 11.2% | 11.7% | ● -0.6% |
| Présentant un risque dans la transition vers une économie bas carbone | 6.9% | 22.7% | ● -15.8% |

Capacité d'adaptation au changement climatique

| Exposition à des entreprises classifiées comme | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|----------|
| Entreprises ayant des objectifs de réduction des émissions de GES | 53.0% | 64.3% | ● -11.4% |
| Contrôle exécutif de la stratégie et des performances environnementales | 90.0% | 97.4% | ● -7.5% |
| Entreprises appartenant au premier quartile du score de gestion carbone MSCI | 8.6% | 20.3% | ● -11.8% |
| Sociétés possédant des réserves de fuel fossile | 0.00% | 0.00% | ● 0.0% |
| Sociétés offrant des solutions de technologies propres | 32.1% | 39.0% | ● -7.0% |

Couverture de 95.16% pour Quadrator SRI et de 98.72% pour l'indice SCXE

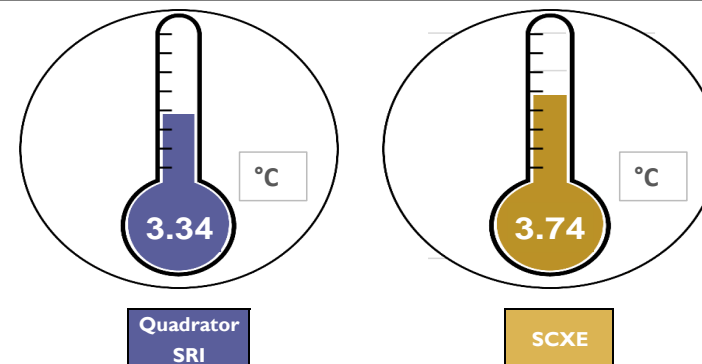
A la date du rapport 86.76% du fonds, soit 92.12% du portefeuille investi, publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2. Les données complémentaires font l'objet d'une estimation par MSCI ESG Research.

| | Quadrator SRI | SCXE | Δ |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|-------|---------|
| Part Verte vs Part Energies Fossiles | | | |
| Part Verte (% d'exposition aux ca lié aux "éco-activités") | 32.1% | 39.0% | ● -7.0% |
| Part Energies Fossiles (% d'exposition aux ca lié aux énergies fossiles) | 0.6% | 0.3% | ● 0.3% |

MSCI Climate Value at Risk - Scope 1, 2 et 3

| | | | |
|------------------------------------------|-------|-------|---------|
| Climate VaR 2°C agrégée | -4.8% | -6.8% | ● 2.0% |
| Policy 2°C Climate VaR | -4.2% | -9.0% | ● 4.9% |
| Technology Opportunities 2°C Climate VaR | 3.1% | 5.6% | ● -2.5% |
| Physical Risk Climate VaR | -7.0% | -5.8% | ● -1.2% |

Alignement avec les objectifs de scénario 2°C - Scope 1, 2 et 3



Empreinte Carbone

L'évaluation de l'empreinte carbone d'un portefeuille est la première étape pour comprendre les implications du changement climatique sur les investissements. L'empreinte carbone constitue une base de référence pour guider les actions futures, qui peuvent aller de l'établissement de rapports et de la mise en oeuvre de démarches d'engagement, à la décarbonisation et à la gestion intégrée des risques.

Comprendre la notion d'empreinte

L'empreinte carbone permet de donner un aperçu de l'ensemble du portefeuille. Toutefois, une analyse plus approfondie peut être nécessaire pour éclairer toute action visant à réduire l'empreinte d'un portefeuille :

- La décomposition de l'empreinte du portefeuille présente les secteurs et les entreprises qui sont à l'origine de l'empreinte du portefeuille. Elle peut être utilisée pour aider à établir des priorités dans les domaines d'action, ou pour identifier les entreprises candidates à une démarche d'engagement.
- L'analyse d'attribution explique comment l'attribution sectorielle et la sélection des valeurs contribuent à une empreinte plus ou moins importante par rapport à une référence. Elle peut être utilisée pour identifier les opportunités pour la réduction future de l'empreinte écologique.

L'empreinte carbone est par nature rétrospective, puisqu'elle mesure les émissions de carbone des sociétés de portefeuille au cours de l'exercice précédent. Si cela permet d'établir une base de référence, la tendance historique de l'empreinte d'un portefeuille révèle si les sociétés détenues ont vu leurs émissions de carbone augmenter ou diminuer au fil du temps.

Les gaz à effet de serre

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a mis en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face au défi posé par les changements climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles de CO₂ ainsi que les autres gaz à effet de serre.

Le Protocole de Kyoto partage le même objectif que la Convention, mais va plus loin, dans la mesure où elle engage les Parties signataires à respecter des objectifs individuels de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'intensité carbone est une mesure unique en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e). Cette mesure unique permet de comparer les différents gaz à effet de serre sur une base comparable par rapport à une unité de CO₂. L'équivalent tCO₂e est calculé en multipliant les émissions de chaque gaz par son potentiel de réchauffement planétaire à 100 ans (GWP). Les six gaz évalués sont ceux définis par le protocole de Kyoto :

| Greenhouse Gas | Global Warming Potential |
|-----------------------------------------|--------------------------|
| Carbon Dioxide (CO ₂) | 1 |
| Methane (CH ₄) | 21 |
| Nitrous Oxide (N ₂ O) | 310 |
| Hydrofluorcarbons (HFCs) | 150-11,700 |
| Perfluorcarbons (PFCs) | 6,500 – 9,200 |
| Sulphur hexafluoride (SF ₆) | 23,900 |

La mesure réalisée porte sur les émissions totales de Gaz à effet de serre :
Les gaz à effet de serre sont ceux qui contribuent à l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère et incluent notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane et le protoxyde d'azote.

Trois périmètres de mesure des émissions de GES ont été définis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocole, <http://www.ghgprotocol.org/>) :

✓ Scope 1 :

Emissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comprenant par exemple : combustion d'énergie fossile sur site et à l'extérieur via ses véhicules et émission fugitive (celles-ci résultent d'émission de GES intentionnelle ou involontaire, comme par exemple les fuites d'hydrocarbures issues des systèmes d'air conditionné ou encore la production de méthane induite par le bétail appartenant à l'entreprise).

✓ Scope 2 :

Emissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Elles mesurent les émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise.

✓ Scope 3 :

Autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises (par exemple, l'extraction et la production de matériaux et combustibles achetés, les activités liées au transport dans des véhicules qui ne sont pas la propriété ou contrôlés par l'entreprise, les activités externalisées, l'élimination des déchets, les activités liées à l'électricité non couvertes par le champ d'application du Scope 2).

Les Scopes 1, 2 et 3

Les calculs de l'empreinte carbone de MSCI sont basés sur le Scope 1 (émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise) + Scope 2 (émissions indirectes de GES provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée).

Les émissions du Scope 3 représentent les autres émissions indirectes qui proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise. Bien que les calculs standards de l'empreinte carbone de MSCI n'incluent pas systématiquement le Scope 3, ce sont des indicateurs importants à suivre car ils indiquent comment les entreprises sont exposées aux risques de transition par leur modèle économique (fournitures qu'elles utilisent et/ou produits qu'elles vendent). Les émissions du Scope 3 sont entièrement basées sur des données estimées.

Les gaz à effet de serre sont ceux qui contribuent à l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère et incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane et l'oxyde d'azote.

Les données retenues couvrent les émissions de GES correspondant au total des émissions Scope 1 (émissions directes de l'entreprise) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise).

A ce stade, les données relatives aux émissions Scope 3 (autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises) ne sont que partiellement disponibles. Pour le calcul de l'empreinte et de l'intensité carbone, nous avons mis en place une première approche afin de considérer ces données d'émissions indirectes, en prenant en compte la partie du scope 3 pour laquelle nous sommes en capacité de récupérer des données que nous jugeons suffisamment pertinentes. Il s'agit des émissions directes de carbone des fournisseurs de premier rang, données qui sont associées aux biens et services achetés par ces entreprises (à l'exclusion de l'électricité achetée). Si cette donnée n'est pas disponible pour une société, MSCI ESG Research fournit une estimation.

Ce volume d'émissions peut ensuite être normalisé par le Chiffre d'Affaires (/M\$ de CA) de chaque société. L'intensité carbone du portefeuille est alors obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids en portefeuille des intensités Carbone de chaque société.

Données

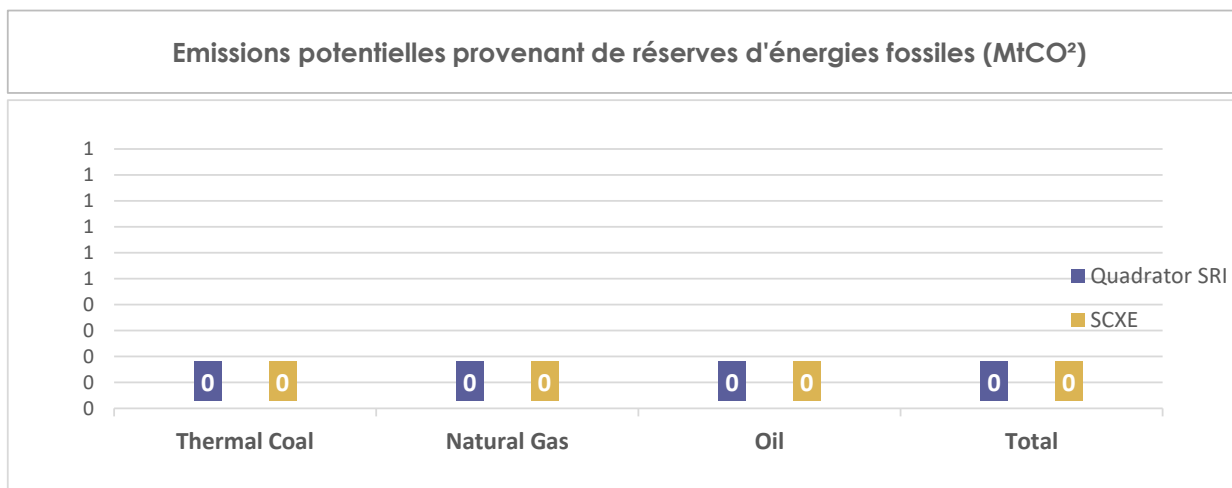
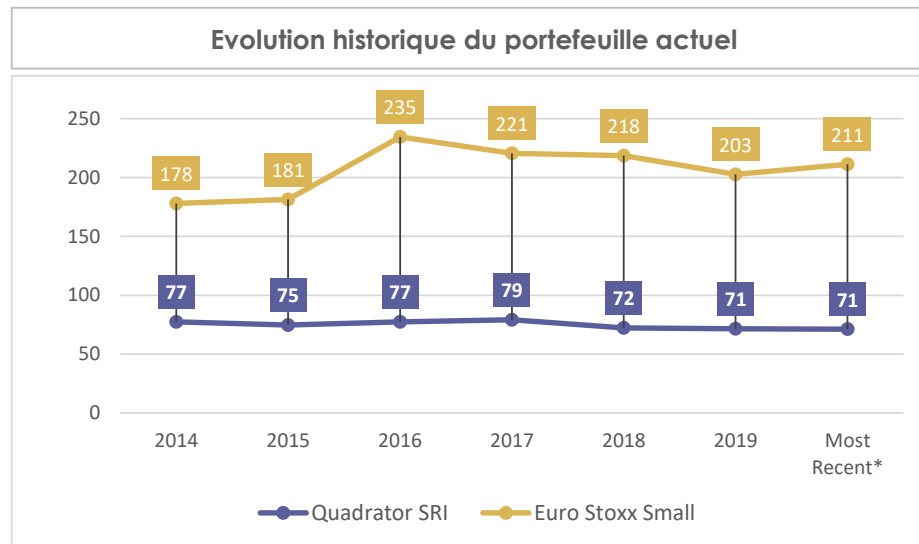
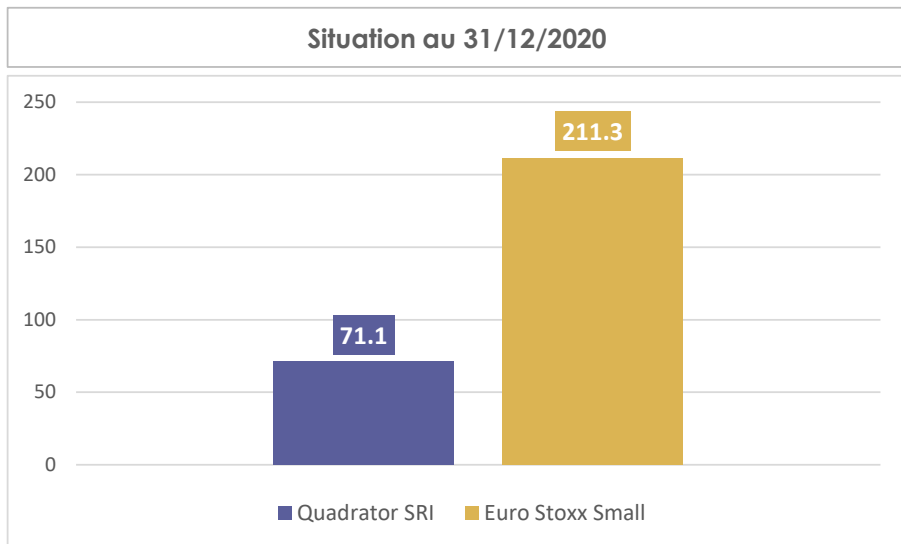
Ce rapport a été établi par Montpensier Finance à partir des données disponibles dans la base de données ESG de MSCI ESG Research.

Les mesures de l'intensité carbone s'appuient sur les données fournies annuellement dans les rapports annuels des sociétés en portefeuille pour les entreprises qui publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre. MSCI fournit une estimation lorsque les entreprises ne publient pas leurs données.

EMPREINTE CARBONE

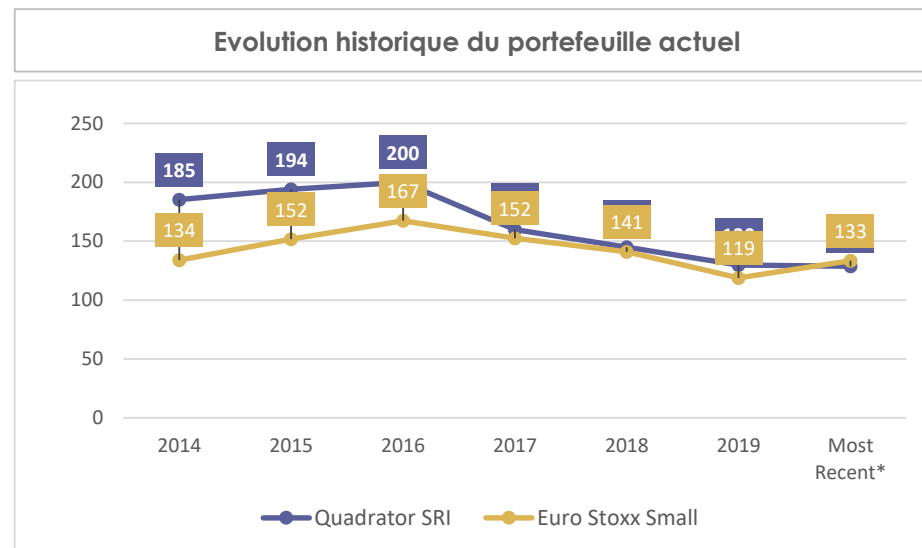
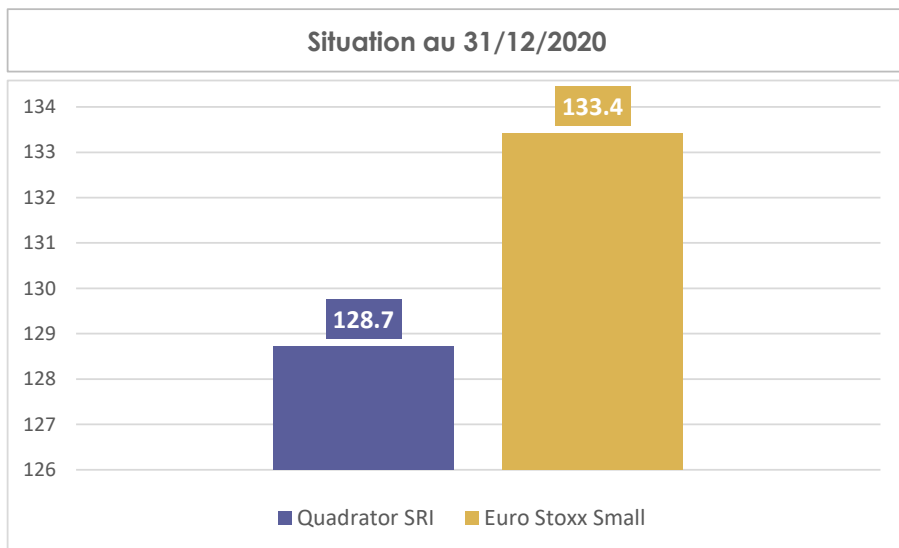
Emissions Carbone - Scope 1 et 2

(t CO₂/M\$ investis)



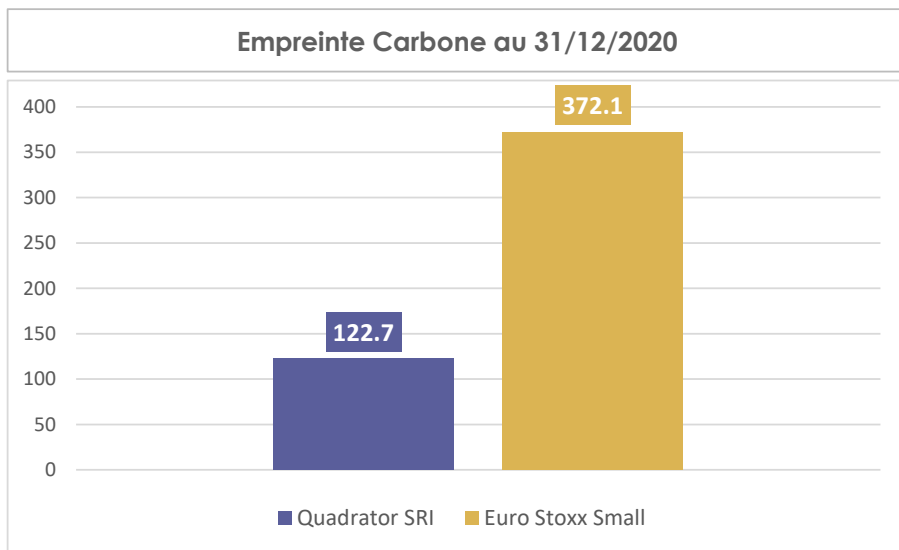
Intensité Carbone moyenne pondérée - Scope 1 et 2

(t CO₂/M\$ CA)

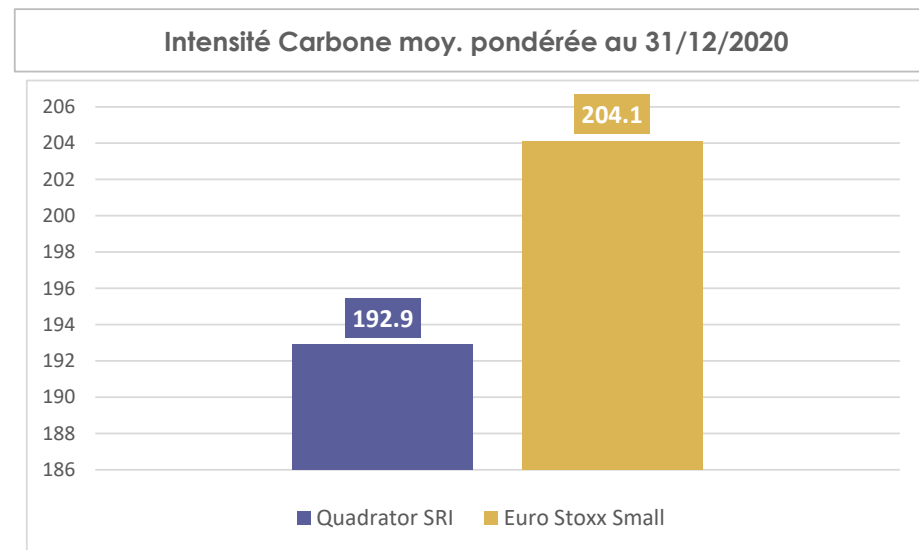


| | Quadrator SRI | SCXE |
|--------------------------------------|---------------|-------|
| % données disponibles | 95.2% | 98.7% |
| % données reportées par les sociétés | 86.8% | 97.0% |

Empreinte et Intensité Carbone moyenne pondérée - Scope 1, 2 et 3 (Tier 1)



(t CO₂/M\$ investis)

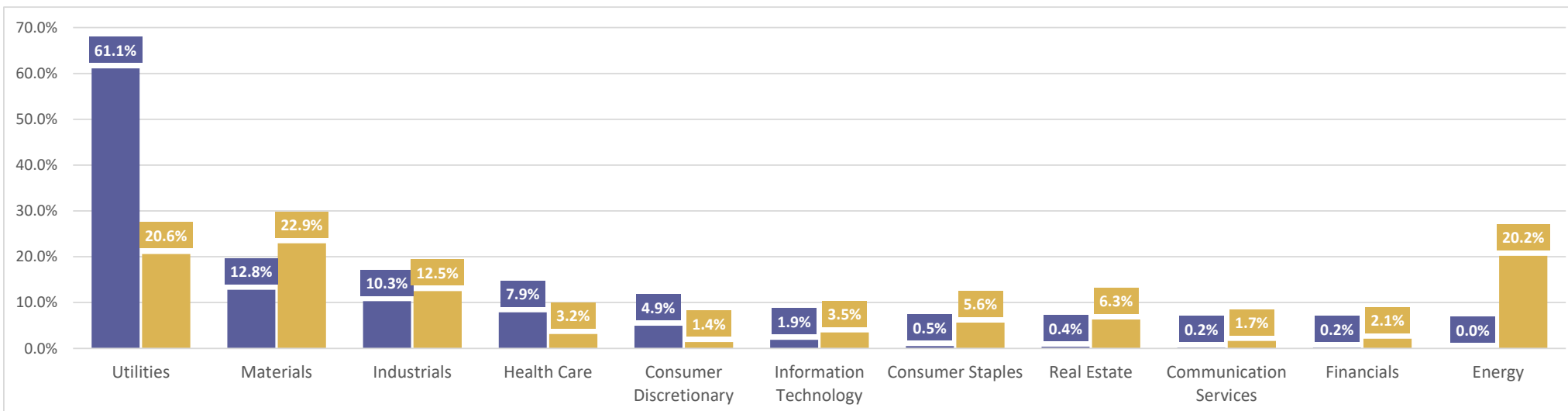


(t CO₂/M\$ CA)

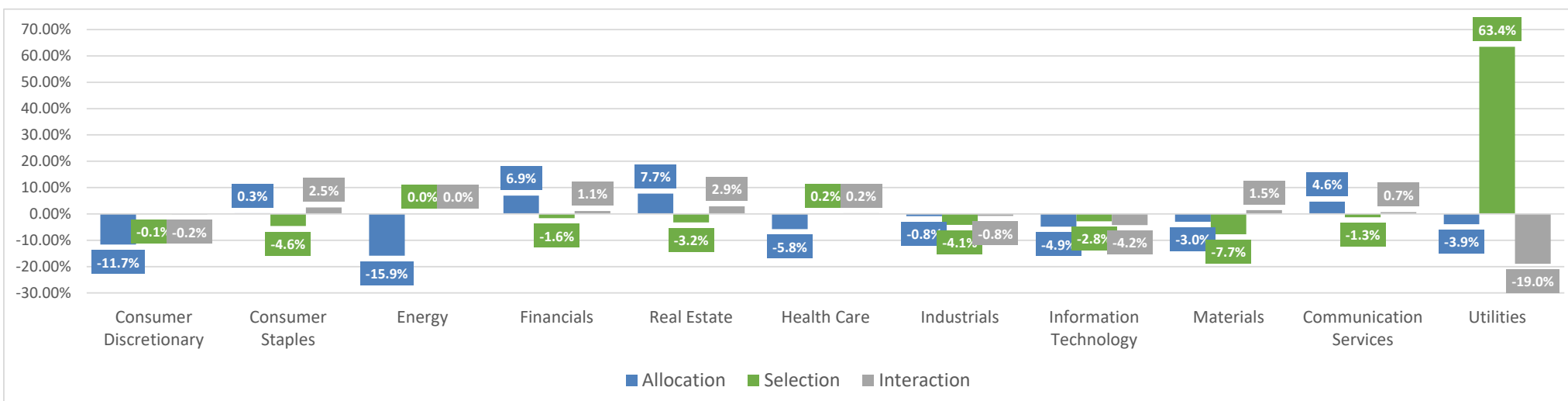
| | Quadrator SRI | SCXE |
|--------------------------------------|---------------|-------|
| % données disponibles | 95.2% | 98.7% |
| % données reportées par les sociétés | 55.2% | 71.5% |

Contributeur à l'Intensité Carbone - Scope 1 et 2

Contributions Sectorielles



Attributions Sectorielles du fonds



Comprendre la notion d'attribution sectorielle de l'empreinte carbone

Dans l'analyse d'attribution de l'empreinte carbone, les valeurs négatives représentent les secteurs qui contribuent à une empreinte plus faible par rapport au point de référence, tandis que les valeurs positives contribuent à une empreinte relative plus importante.

- L'attribution sectorielle mesure l'impact sur le portefeuille de sur- ou de sous-pondérer des secteurs par rapport à un indice de référence. Les valeurs négatives proviennent de la sous-pondération de secteurs dont l'empreinte carbone est supérieure à celle de l'indice de référence ou de la surpondération de secteurs dont l'empreinte carbone est inférieure à celle de l'indice de référence.

- La sélection de titres mesure l'impact de la sélection sur le portefeuille au sein d'un secteur par rapport à un indice de référence. Les valeurs négatives d'un secteur résultent de la sélection de titres dont l'empreinte carbone est inférieure à celle de l'indice de référence. Le poids du secteur dans le portefeuille détermine l'ampleur de l'effet.

- L'interaction mesure l'impact combiné de l'allocation sectorielle du portefeuille et de la sélection de titres au sein d'un secteur. Par exemple, la surpondération d'un secteur ou d'une empreinte carbone plus faible par rapport à l'indice de référence entraîne une interaction négative, tandis que la sous-pondération d'un secteur ayant une empreinte carbone relative plus faible entraîne un effet d'interaction positif.

TOP 5 à la contribution de l'Intensité Carbone du fonds

| Société | Secteur | Pays | Intensité Carbone | Contribution | Source de la donnée | Note de mgmt du risque Carbone | Poids Actif |
|-----------------|-------------|------------|-------------------|--------------|---------------------|--------------------------------|-------------|
| ALBIOMA SA | Utilities | France | 3541.9 | 61% | Estimated | Low | 2.1% |
| WIENERBERGER AG | Materials | Austria | 420.6 | 7% | Estimated | Modest | 1.0% |
| HUHTAMAKI OYJ | Materials | Finland | 200.5 | 6% | Estimated | Low | 1.9% |
| GERRESHEIMER AG | Health Care | Germany | 354.1 | 5% | Reported | Modest | 0.9% |
| BEFESA S.A. | Industrials | Luxembourg | 184.2 | 2% | Reported | Low | 1.6% |

Transition Bas Carbone

Comprendre la transition bas carbone

Le rapport spécial rédigé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en octobre 2018 a réaffirmé la nécessité de transitions rapides, profondes et sans précédent afin de réaliser l'objectif de l'accord de Paris.

La "transition vers une économie à faible intensité carbone" fait référence à l'évolution d'opérations et de sources d'énergie à forte intensité carbone vers des opérations et des sources d'énergie à faible (voire zéro) émission carbone.

Les catégories MSCI de transition vers une économie à faible intensité carbone regroupent les entreprises susceptibles d'être exposées aux mêmes risques et opportunités, dans le cadre de la transition vers une économie à faible intensité carbone.

Les catégories de transition bas carbone

Solutions

Entreprises pourraient bénéficier de la croissance des produits et services à faible teneur en carbone. Il s'agit par exemple du développement des énergies renouvelables, des véhicules électriques, de produits d'isolation pour les bâtiments, etc.

Transition "Opérations" (Operations Transition)

Entreprises dont les coûts d'exploitation et/ou d'investissement augmentent en raison des taxes sur le carbone et/ou des dépenses en faveur de mesures de réduction des émissions de carbone, ce qui entraîne une baisse de la rentabilité des entreprises. Exemples : production d'électricité à partir de combustibles fossiles, ciment, acier, etc.

Transition "Produits" (Product Transition)

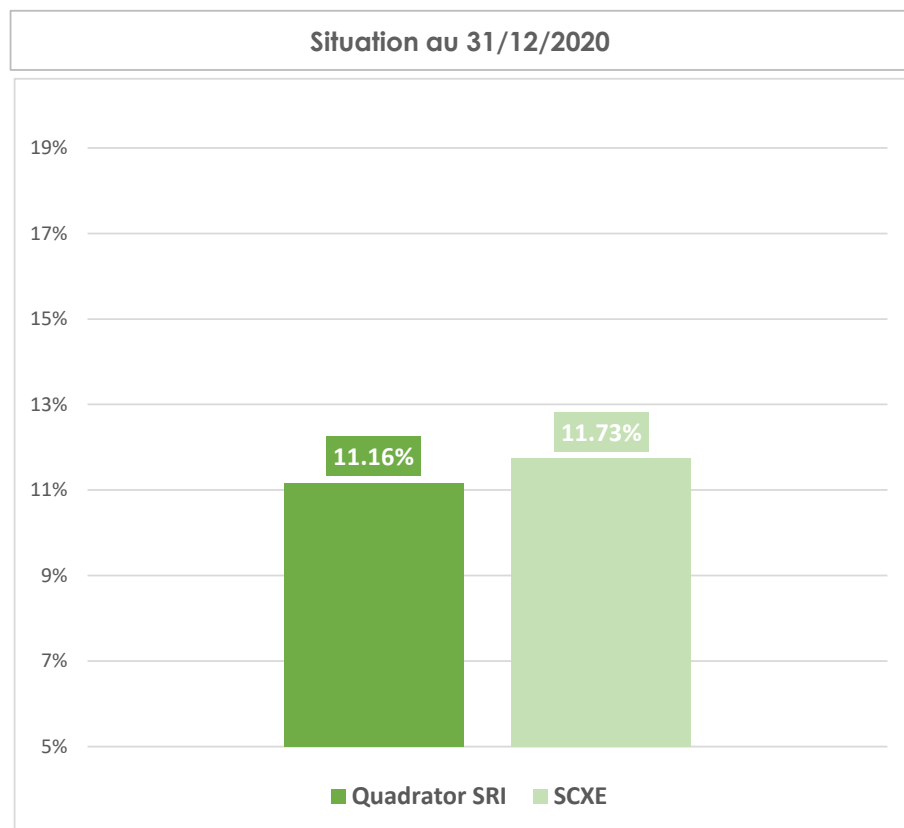
Entreprises qui font face à une demande réduite de produits et de services à forte intensité de carbone. Elles sont identifiées en fonction de leur capacité à réorienter leur portefeuille de produits vers des produits à faible intensité carbone. Par exemple, l'exploration et la production de pétrole et de gaz, les constructeurs automobiles avec moteur à combustion, les fabricants de turbines pour centrales thermiques, etc.

Asset Stranding

Possibilité d'un "échouage" (et donc d'une perte) des actifs physiques/naturels en raison des exigences réglementaires, commerciales ou technologiques découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Par exemple, l'extraction du charbon et la production d'électricité à partir du charbon ; l'exploration/production de pétrole et gaz de schiste.

TRANSITION BAS CARBONE

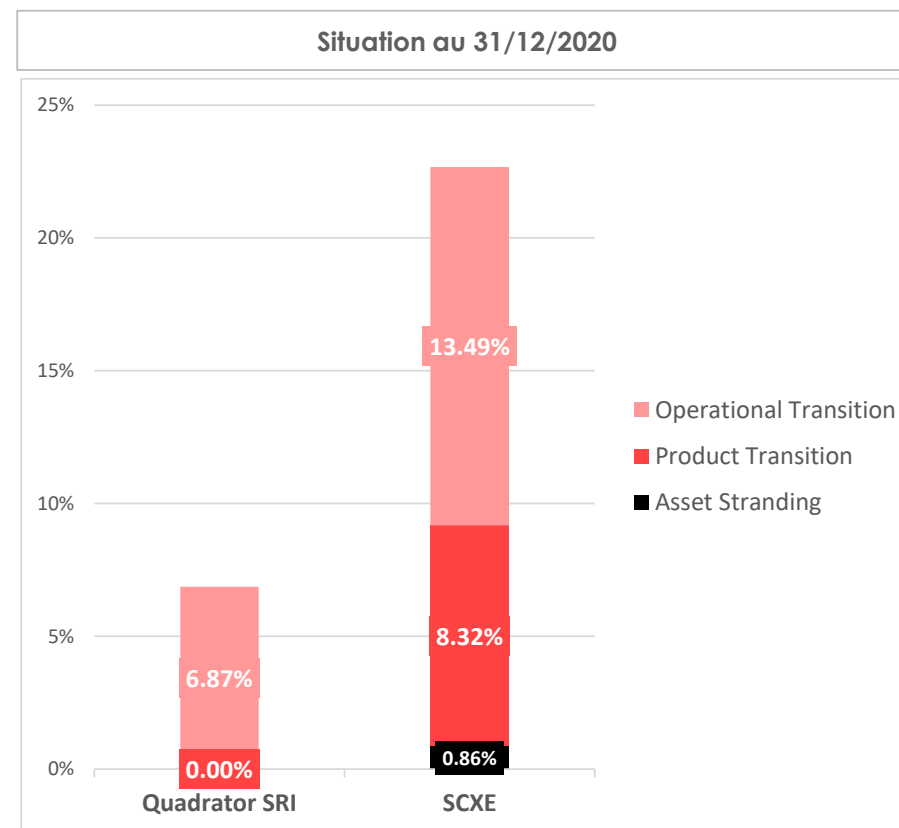
Exposition aux Solutions Bas Carbone



Solutions Carbone

Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises qui peuvent potentiellement bénéficier de la croissance de la demande de produits et services à faible teneur en carbone. Il s'agit généralement d'entreprises qui proposent de l'électricité renouvelable, des véhicules électriques, des fabricants de cellules solaires, etc.

Exposition aux Risques de transition Bas Carbone



Risque de Transition

Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises confrontées à des coûts d'exploitation et/ou de capital accrus (transition opérationnelle), à une demande réduite de produits à forte intensité de carbone (transition produit), ou à un "échouage" potentiel d'actifs physiques / naturels (Asset Stranding) en raison des exigences réglementaires, de marché ou technologiques associées à la transition vers une faible intensité de carbone.

Capacité d'Adaptation

Cette mesure de gestion des risques donne une indication sur la capacité d'une entreprise à s'adapter aux risques climatiques, en examinant les pratiques, les politiques et les objectifs de gestion mises en place pour atténuer les impacts financiers du changement climatique sur les activités de l'entreprise.

Les entreprises qui ont des pratiques et des politiques de gestion visant à réduire les émissions sont plus susceptibles d'atténuer les risques potentiels liés à la transition. Les entreprises dont les objectifs ont été rendus publics et qui se sont engagées à réduire leur empreinte carbone ont de meilleures capacités d'adaptation, ce qui leur permet de réduire les risques liés à une éventuelle réglementation climatique plus stricte.

Comprendre le risque carbone et sa gestion

Les entreprises disposent de diverses stratégies pour réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres, ou en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, les entreprises sont classées par MSCI en trois catégories : "Aucun Effort (No Effort)", "Quelques Efforts (Some Efforts)" et "Efforts Intensifs (Agressive Efforts)" afin de les rendre plus comparables.

Comprendre la notion de controverse environnementale

Une controverse est généralement un événement unique tel qu'un accident, une action réglementaire, ou un ensemble d'événements liés, ou toutes les allégations telles que des poursuites judiciaires concernant l'impact climatique d'une entreprise, ou par exemple l'émission exceptionnellement importante de GES.

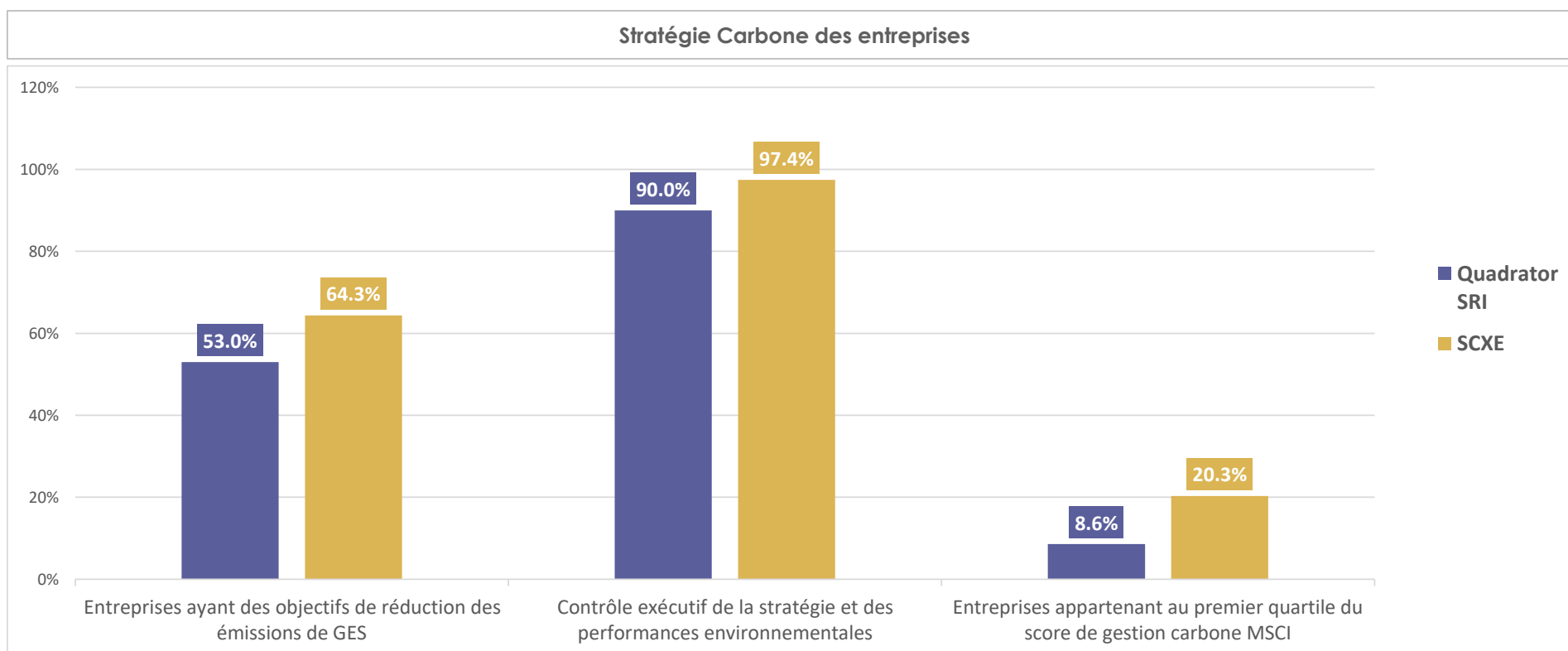
Chaque controverse est évaluée en fonction de la gravité de son impact sur la société ou l'environnement et est donc classée comme "très grave (very severe)", "grave (severe)", "modérée (moderate)" ou "mineure (minor)".

- "Rouge (Red)" : indique qu'une entreprise a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes très graves ;
- "Orange" : Indique qu'une entreprise a été impliquée dans une ou plusieurs controverses structurelles graves et récentes ;
- "Jaune (Yellow)" : Indique que l'entreprise a été impliquée dans des controverses récentes de niveau modéré à sévère ;
- "Vert (Green)" : Indique que l'entreprise n'est pas impliquée dans des controverses importantes et récentes.

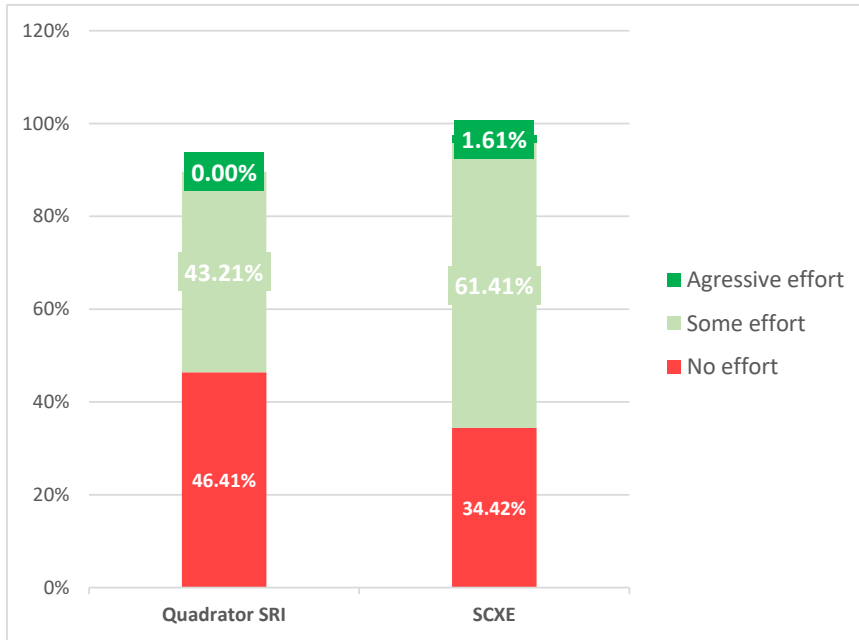
CAPACITE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Exposition aux sociétés avec des stratégies proactives de management du Carbone

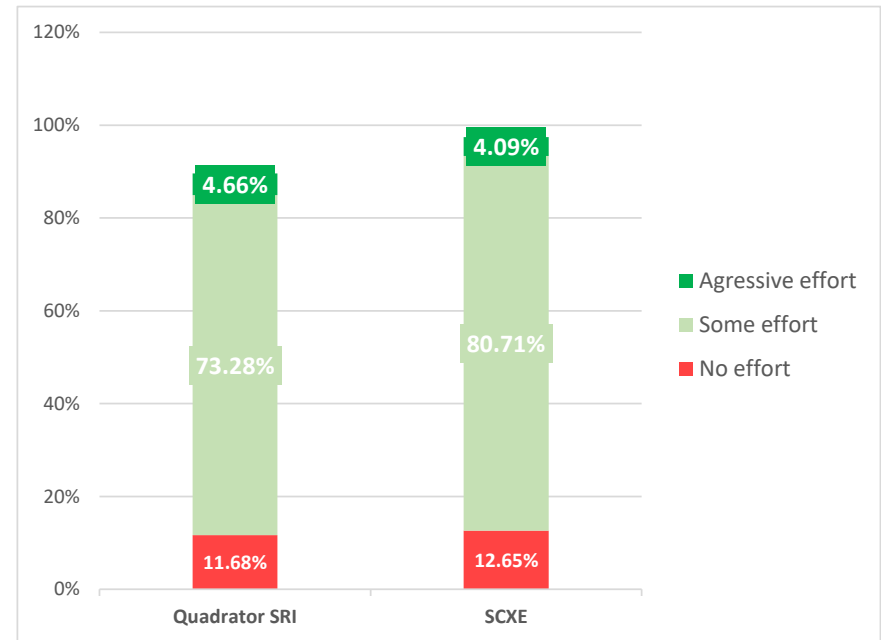
| | Quadrator SRI | SCXE | Δ |
|---------------------------------------------------------------|---------------|------|---------|
| Note moyenne de mitigation du risque lié aux émissions de GHG | 6.07 | 6.42 | ● -0.34 |



Mise en place de Target de réduction des émissions



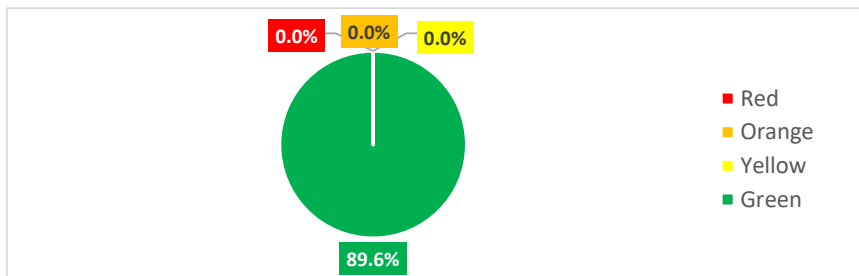
Utilisation de sources d'énergies verte



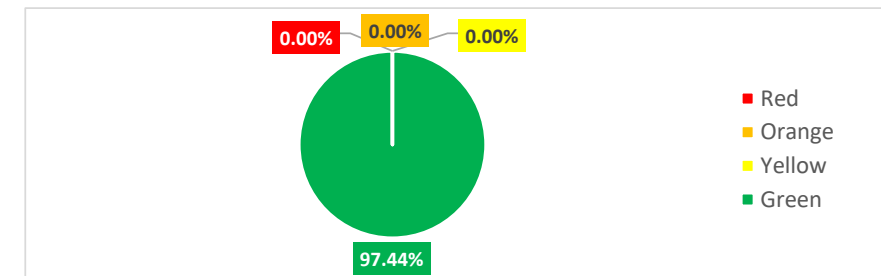
| | Quadrator SRI | SCXE |
|-------------------------|---------------|------|
| Exposition non couverte | 4.6% | 2.6% |

Exposition aux Controverses Environnementales

Fonds



Indice



Exposition revenus verts et énergies fossiles

Si les mesures de l'empreinte carbone constituent un point de départ approprié pour établir l'exposition de base d'un portefeuille, une analyse plus approfondie est essentielle pour éclairer la prise de décision effective. Dans le cadre d'une transition bas carbone, la demande de produits et de services à forte intensité carbone pourrait diminuer au profit de produits et de services à faible ou à zéro intensité carbone. La migration de la demande des entreprises à forte intensité carbone vers d'autres fournisseurs de produits ou de services à faible (voire zéro) intensité carbone pourrait modifier le profil risque-rendement non seulement de ces entreprises mais aussi de certaines industries dans leur ensemble.

Comprendre la notion d'intensité fossile

Les revenus liés à des combustibles fossiles sont déterminés comme la moyenne pondérée de l'exposition aux revenus de l'extraction du charbon thermique, de l'extraction (conventionnelle ou non) des hydrocarbures, ainsi que des revenus de la production d'énergie thermique à l'aide du charbon.

La réduction de la demande de produits et de services à forte intensité carbone pourrait entraîner des difficultés financières et une baisse des actifs dans ces industries. Historiquement, les investisseurs ont porté une plus grande attention aux industries à forte intensité carbone qui pourraient être directement touchées par une éventuelle transition vers une économie bas carbone : la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, l'extraction du charbon et la production de pétrole et de gaz.

Comprendre la notion d'intensité verte

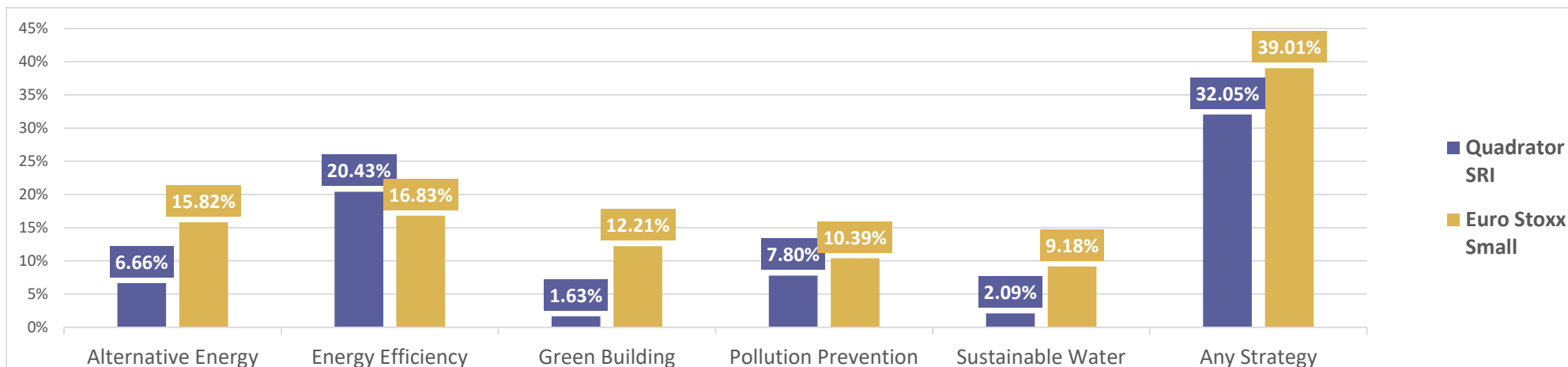
Le revenu vert correspond à la moyenne pondérée de l'exposition du chiffre d'affaires aux énergies renouvelables ("Alternative Energy"), à l'efficacité énergétique ("Energy Efficiency"), aux bâtiments verts ("Green Building"), à la lutte contre la pollution ("Pollution Prevention") et à la gestion durable de l'eau ("Sustainable Water").

Les entreprises et les industries dont les produits et les activités sont bien positionnés pour la transition bas carbone (par exemple, les producteurs d'énergie renouvelable et les fabricants de véhicules électriques) pourraient en bénéficier.

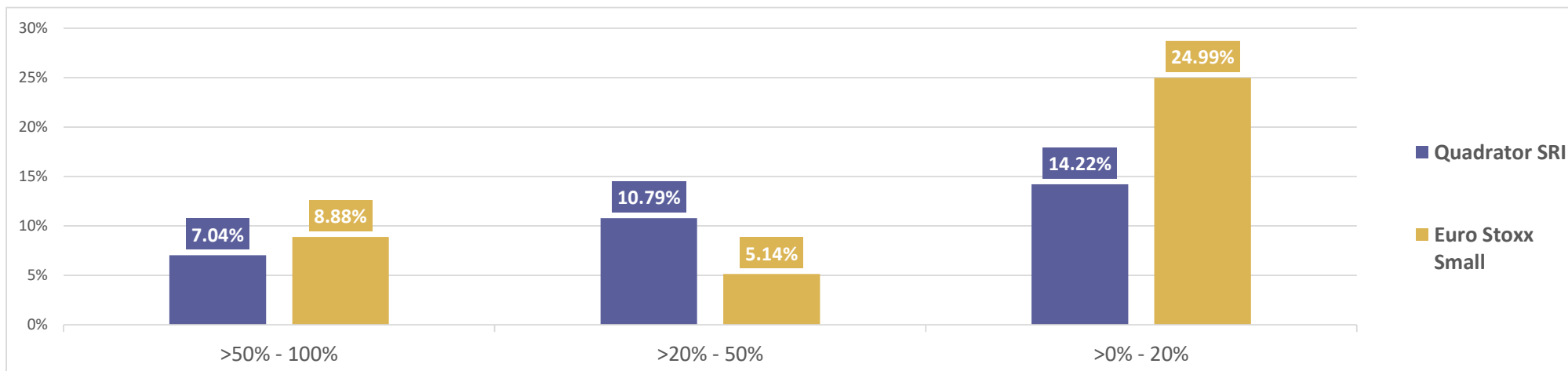
EXPOSITION REVENUS VERTS & FOSSILES

Intensité Verte - Exposition aux revenus "green"

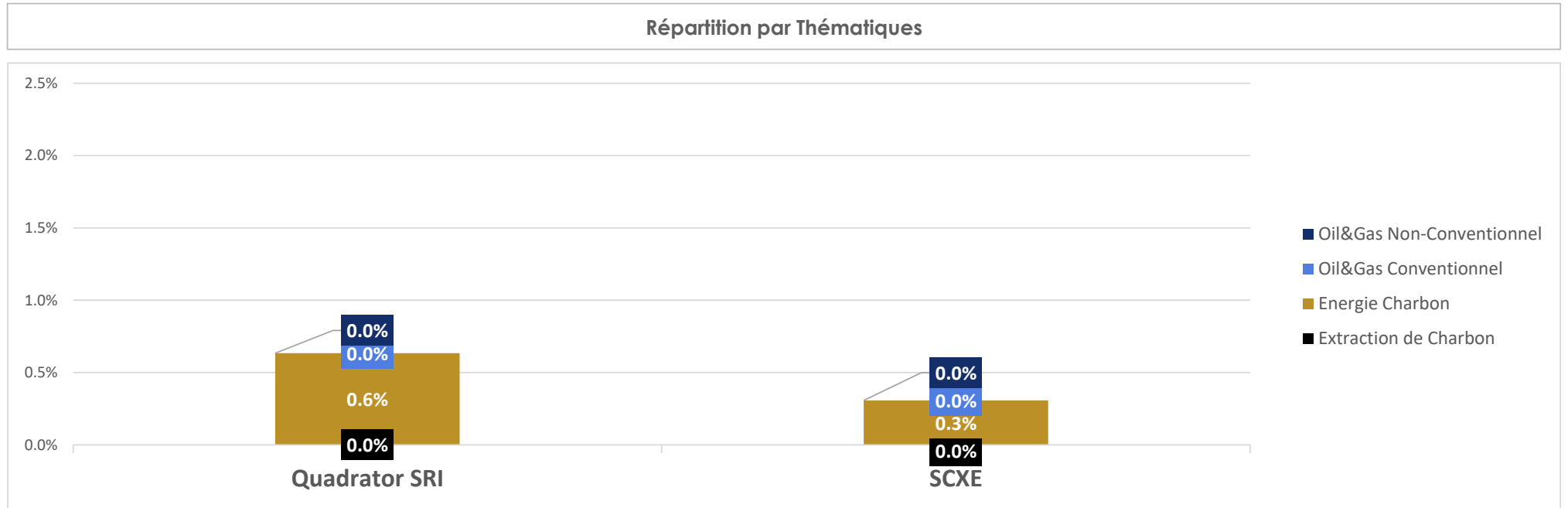
Répartition par Thématiques



Répartition par Tranches de revenu



Intensité Fossile - Exposition aux revenus lié à l'énergie fossile



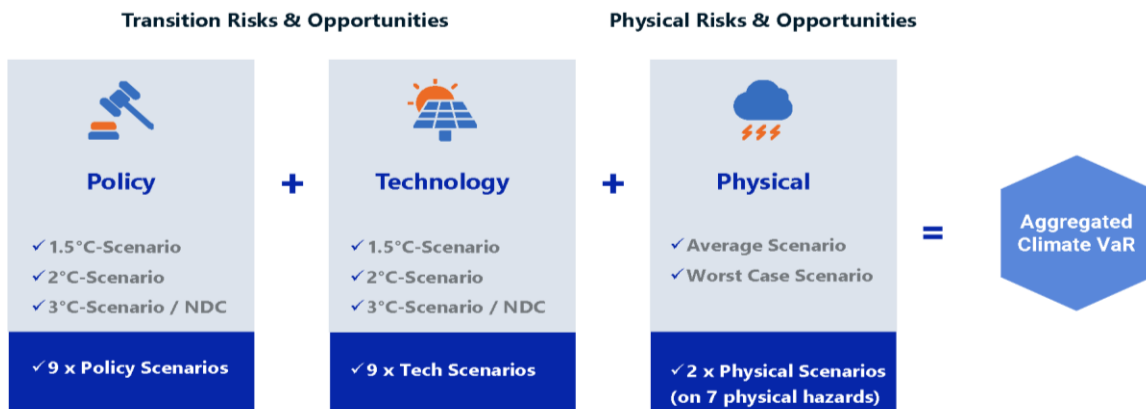
Climate VaR & Alignement 2°C

Comprendre la notion de Climate Value at Risk

La "Climate Value at Risk" (Climate VaR), déterminée par MSCI, analyse les risques physiques et de transition, selon une série de scénarios de risques climatiques.

La Climate Value at Risk du portefeuille est une agrégation pondérée de la Climate VaR de chaque société présente en portefeuille. Les pourcentages figurant dans les tableaux ci-après représentent la valeur actuelle des coûts engendrés par des risques politiques futurs, des bénéfices d'opportunités technologiques et des coûts (ou bénéfices dans certains cas) liés à des événements climatiques extrêmes. Elle est exprimée en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille si le scénario en question se réalise (une VaR positive correspond à une opportunité nette, une VaR négative à un risque net).

► The Climate Value-at-Risk Building Blocks



Le thermomètre figurant en page suivante illustre le potentiel de réchauffement climatique du portefeuille, en relation avec les températures cibles dans le cadre des engagements mondiaux sur le changement climatique.

Le potentiel de réchauffement est la somme pondérée du potentiel de réchauffement individuel de toutes les positions du portefeuille.

Méthodologie Climate VaR

La démarche Climate Value at Risk utilise une méthodologie top down et bottom up pour calculer les risques liés au changement climatique, tels que ceux liés aux politiques futures visant à lutter contre le changement climatique, ou aux risques climatiques physiques et aux dangers météorologiques extrêmes qui y sont associés.

Approche Top Down

En premier lieu, le modèle quantifie les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque pays publiés dans le cadre des "Contributions Déterminées au niveau National" (NDCs) de l'accord

de Paris.

Les objectifs de réduction des émissions de chaque pays sont ensuite répartis en objectifs sectoriels. Grâce à la base de données MSCI des installations de production, les objectifs sectoriels de réduction des émissions sont ensuite attribués à chaque unité de production de l'entreprise, ce qui permet à MSCI d'intégrer les exigences en matière de réduction des émissions de GES pour les installations détenues et exploitées par des entreprises à l'échelle mondiale.

En utilisant des estimations des prix futurs du carbone dans le cadre de scénarios politiques spécifiques, le modèle calcule ensuite les coûts ou gains associés à ces objectifs de réduction des émissions, et les mesures de la "Policy Climate Value at Risk".

Approche Bottom Up

Risques et opportunités liés à la transition

Les scénarii retenus agrègent les coûts futurs, compte tenu des perspectives des politiques climatiques et des estimations des coûts futurs de réduction des émissions de GES pour les entreprises.

Le modèle intègre :

- les risques liés aux émissions directes de GES par les entreprises (Scope 1) ;
- les risques liés à la consommation d'électricité (Scope 2) ;
- et les risques liés aux émissions de GES indirectes tout au long de la chaîne de valeur (Scope 3).

Les scénarios technologiques permettent d'identifier les revenus verts actuels ainsi que les brevets "solutions bas carbone" détenus par les entreprises, puis de calculer un score de qualité pour chaque brevet et d'estimer les revenus verts et les bénéfices des entreprises sur la base de leurs capacités d'innovation bas carbone.

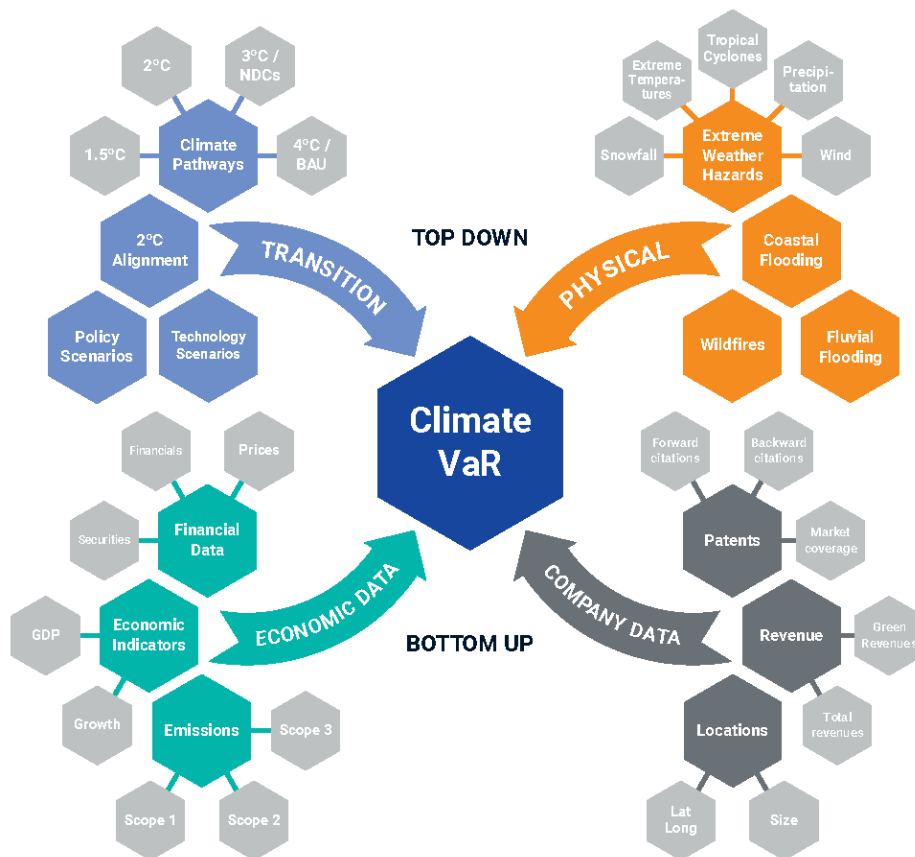
Risques et opportunités physiques

Les scénarios physiques évaluent l'impact et le risque financier liés à plusieurs risques météorologiques extrêmes, tels que des températures extrêmes, de fortes chutes de neige ou des précipitations, des tempêtes de vent, des cyclones tropicaux, des inondations côtières, l'élévation du niveau de la mer ou encore d'importantes inondations fluviales. Les sources de données et les méthodes d'évaluation ont été établies avec la contribution de l'Institut de Potsdam pour la recherche sur l'impact du climat (PIK).

Modélisation de l'impact financier

La VaR climatique donne une évaluation des risques encourus en cas de stress climatique. L'approche de modélisation financière de MSCI ESG Research met en évidence les coûts liés au climat impactant la valorisation sur les entreprises.

La VaR climatique a pour objectif d'identifier les risques potentiels de baisse et/ou les opportunités de hausse liés aux enjeux climatiques.



Les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles liées à l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, et des coûts ou des gains qui en résultent pour les entreprises et leurs investisseurs.

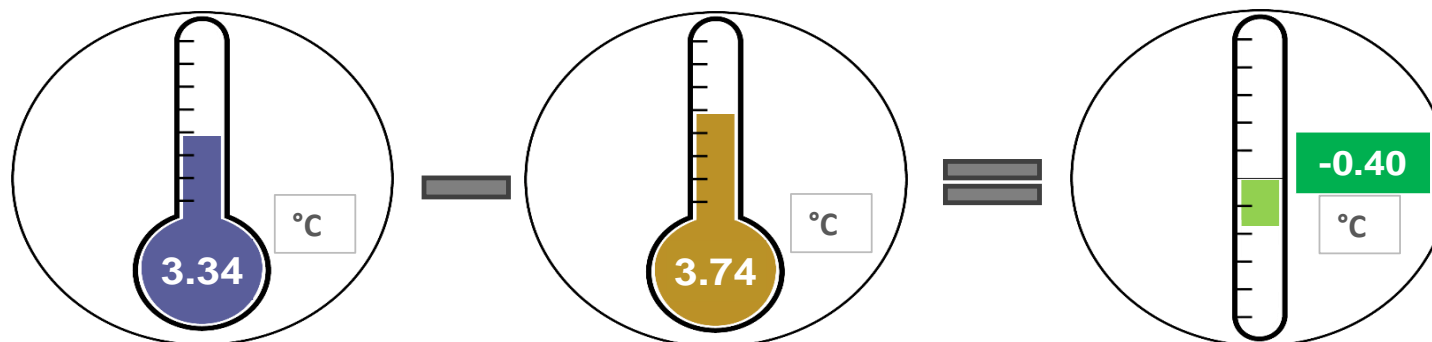
Sur la base des 35 dernières années d'observations climatiques, MSCI met en perspective les évolutions climatiques aiguës et chroniques pour les 15 prochaines années en modélisant respectivement les coûts liés aux dommages climatiques sur les actifs, et à l'interruption des activités.

Climate VaR & Alignement 2°C - Scope 1, 2 et 3

MSCI Climate Value at Risk

| | Quadrator SRI | SCXE | Δ |
|------------------------------------------|---------------|-------|-------|
| Climate VaR 2°C agrégée | -4.8% | -6.8% | 2.0% |
| Policy 2°C Climate VaR | -4.2% | -9.0% | 4.9% |
| Technology Opportunities 2°C Climate VaR | 3.1% | 5.6% | -2.5% |
| Physical Risk Climate VaR | -7.0% | -5.8% | -1.2% |

Potentiel de réchauffement du portefeuille - Alignement avec les objectifs de scénario 2°C



Démarche générale de prise en compte des critères ESG

Chez Montpensier Finance, nous avons la conviction que les **critères extra-financiers** - environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - sont des leviers de **performance long terme pour les entreprises**. Notre rôle d'investisseur est de **privilégier les entreprises qui ont fait le choix d'impacter positivement** le monde dans lequel nous vivons, **tout en créant de la valeur**.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies, plusieurs mesures ont été mises en place par Montpensier Finance afin d'adapter ses processus de gestion et de mettre en œuvre des méthodes, et une organisation, avec comme objectif d'**investir pour un avenir durable** en prenant donc en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Depuis 2015, Montpensier Finance a accentué son engagement responsable. Lors de cette formalisation, nous avons notamment défini une politique ESG, qui est venue compléter une politique de vote, mise en place dès 2005, et une politique d'engagement. Montpensier Finance a également mis en place une politique d'exclusion et une politique charbon afin d'enrichir ce dispositif.

Les modalités de prise en compte par Montpensier Finance des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont présentées sur la page du site : <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>
La politique ESG, la politique d'exclusion, et la politique charbon sont disponibles sur cette page, de même que la politique d'engagement actionnarial.

Montpensier Finance intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance indispensables pour des investissements de long terme responsables et performants.
L'évaluation ESG est une composante à part entière des méthodes de gestion (des fonds investis en valeurs en direct) mises en œuvre par Montpensier Finance.

Une composante ESG a été intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion. Elle est décrite dans la présentation du fonds en début du présent rapport.
Les fonds labellisés disposent chacun d'un Code de Transparence, disponible sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier.com, présentant la méthode ESG spécifique mis en œuvre.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place différents indicateurs (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes non conventionnelles, flag controverses, intensité carbone, ...) calculés de façon hebdomadaire, sur la base des éléments disponibles via MSCI, le cas échéant amendés compte tenu des analyses ad hoc menées par l'équipe pilote ESG.

D'une façon générale, les notes et limites sont calculées sur la fraction du portefeuille faisant l'objet d'une notation MSCI, les poids étant rebasés à 100.

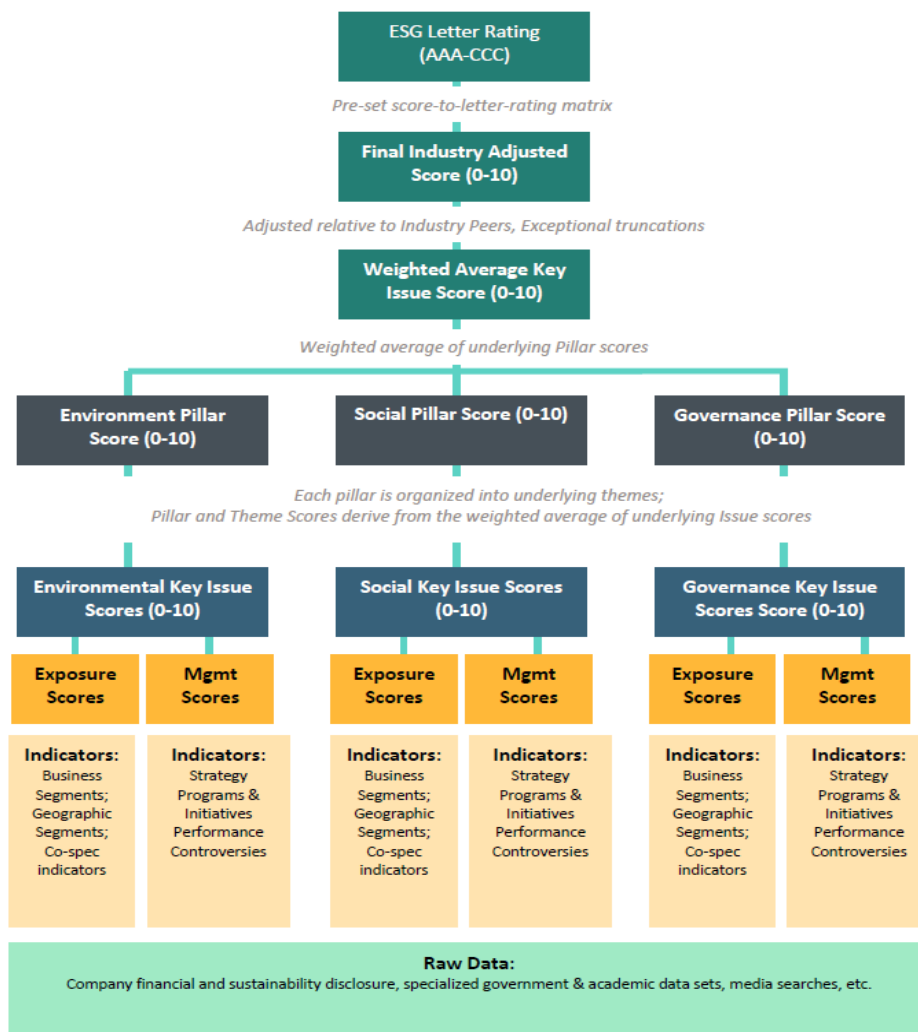
Les notes des portefeuilles sont calculées de façon globale. Certaines valeurs en portefeuille peuvent avoir des notes ne respectant pas unitairement les limites.

Nature des critères ESG pris en compte

Notation MSCI ESG Ratings :

Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique.

Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps.



L'échelle de notation qui en résulte se situe dans un range allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score) :

| Letter Rating | Final Industry-Adjusted Company Score |
|---------------|---------------------------------------|
| AAA | 8.6* - 10.0 |
| AA | 7.1 - 8.6 |
| A | 5.7 - 7.1 |
| BBB | 4.3 - 5.7 |
| BB | 2.9 - 4.3 |
| B | 1.4 - 2.9 |
| CCC | 0.0 - 1.4 |

*Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0 to 10 scale is divided into 7 equal parts, each corresponding to a letter rating.

Seuils d'alerte ESG Ratings :

Des seuils d'alerte ESG Ratings sont appliqués par Montpensier à chaque portefeuille. Trois types de seuils d'alerte sont mis en place :

| Limites ESG Ratings | Seuil d'alerte de notation |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Note moyenne de chaque portefeuille | ≥ 5.7 ce qui correspond à la limite entre la note MSCI A et BBB |
| Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note ≤ B | ≤ 10 % |
| Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note ≤ BB ie, BB, B et CCC | ≤ 20 % |

En cas de dépassement de seuil d'alerte, ou de valeur non notée, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Composante à l'origine de la mauvaise notation ;
- Étude de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Analyse sectorielle fournie par MSCI ;
- Informations publiées par la société ;
- Autres éléments publiés, peer group, ... pouvant venir compléter cette analyse.

Le cas échéant, l'analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

L'ensemble des valeurs (anciennes ou nouvelles) qui entraînent le franchissement d'un seuil peuvent faire l'objet de mesure allant jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché.

Suivi des Controverses

Echelle de notation MSCI ESG Controversies :

L'échelle de notation ESG Controversies de MSCI se situe dans un range allant de « Red » à « Green ».

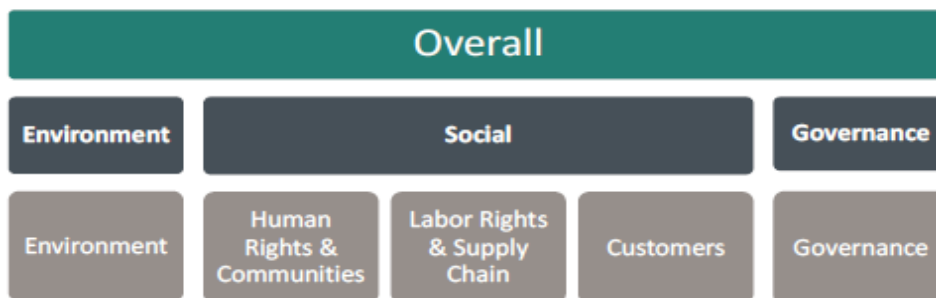
Les controverses sont classées par sévérité :

| | Very Serious | Serious | Medium | Minimal |
|----------------------|--------------|-------------|----------|----------|
| Extremely widespread | Very Severe | Very Severe | Severe | Moderate |
| Extensive | Very Severe | Severe | Moderate | Moderate |
| Limited | Severe | Moderate | Minor | Minor |
| Low | Moderate | Moderate | Minor | Minor |

Les sociétés sont classées selon la sévérité des controverses dont elles ont, le cas échéant, fait l'objet :

| SCORE | SEVERITY | TYPE | STATUS |
|-------|-------------|----------------|-----------|
| 0 | Very Severe | Non-Structural | Concluded |
| | Very Severe | Non-Structural | Ongoing |
| | Very Severe | Structural | Concluded |
| | Very Severe | Structural | Ongoing |
| 1 | Severe | Structural | Ongoing |
| 2 | Severe | Structural | Concluded |
| | Severe | Non-Structural | Ongoing |
| 3 | Severe | Non-Structural | Concluded |
| 4 | Moderate | Structural | Ongoing |
| 5 | Moderate | Structural | Concluded |
| | Moderate | Non-Structural | Ongoing |
| 6 | Moderate | Non-Structural | Concluded |
| 7 | Minor | Structural | Ongoing |
| 8 | Minor | Structural | Concluded |
| | Minor | Non-Structural | Ongoing |
| 9 | Minor | Non-Structural | Concluded |
| 10 | None | NA | NA |

Les critères MSCI utilisés dans ce cadre sont les suivants :



Seuils d'alerte ESG Controversies appliqués par Montpensier à chaque portefeuille :

Montpensier Finance a choisi de suivre en particulier certains motifs de controverses :

Screening ESG Controversies

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'homme

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption

Un seuil d’alerte est mis en place par Montpensier Finance :

| Limites ESG Controversies | Seuil d’alerte de notation |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Valeurs ayant une note ESG Ratings faisant l’objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées, et dont la note IVA est < BB | Analyse qualitative ad hoc |
| Valeurs n’ayant pas de note ESG Ratings faisant l’objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées | Analyse qualitative ad hoc |

En cas de dépassement de seuil d’alerte, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse ;
- Mesures mises en place par la société pour remédier à la controverse.
- Note de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

L’analyse peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié.

Les mesures prises peuvent aller jusqu’à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, ou non-investissement dans la valeur.

Monitoring de certaines activités

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Finance s’appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS)

Screening MSCI Business Involvement Screening :

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l’univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités (armement, ...).

Limites BIS appliquées par Montpensier à chaque portefeuille :

Outre les valeurs interdites à l’ensemble des gestions :

- Le traité d’interdiction des mines anti-personnel (Traité d’Ottawa),
- La convention sur les armes à sous-munitions (Convention d’Oslo),

Montpensier Finance a mis en place des limites spécifiques à certains fonds, notamment au fonds labelisés, tel que décrit le cas échéant dans la présentation du fonds en début du présent rapport.

Suivi et Contrôle

Quotidien

- Contrôles pre-trade effectués par les gérants d’OPC et par la Direction des opérations.

Les paramétrages de l’outil de suivi de ratios Amundi est réalisé par Amundi selon les indications transmises par la Direction des Opérations, qui est également en charge du test des contraintes.

- Contrôles post-trade effectués par la Direction des opérations.

Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes non conventionnelles, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, à l'analyste ISR, et responsable de la fonction contrôle des risques.

Mensuel

Contrôles effectués par le Comité des Risques.

Le Comité des Risques effectue tous les mois une revue des ratios des OPC gérés par Montpensier Finance.

Il revoit en outre mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

Trimestriel

Contrôles effectués par le Contrôle Interne.

Les contrôles quotidiens relatifs au respect des ratios et à la correction des éventuelles anomalies sont formalisés chaque trimestre. Les tableaux prévus dans le cadre du dispositif de contrôle permanent sont complétés.

Annuel

Contrôles effectués par le Contrôle Interne.

Dans le cadre du « Plan Annuel de Contrôle – Contrôles Périodiques », une mission par an est effectuée pour vérifier le suivi des ratios réglementaires et spécifiques et une mission par an pour contrôler le respect de la politique ESG, notamment afin de vérifier la conformité des fonds labellisés avec le référentiel des label concernés.

Politique d'Engagement Actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se décompose notamment en une Politique de Vote et une Politique d'Engagement.

Politique de Vote

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

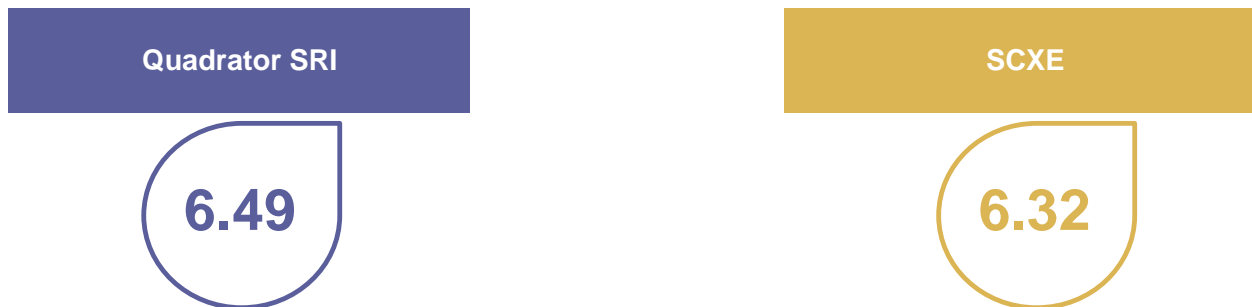
Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance.

Politique d'Engagement

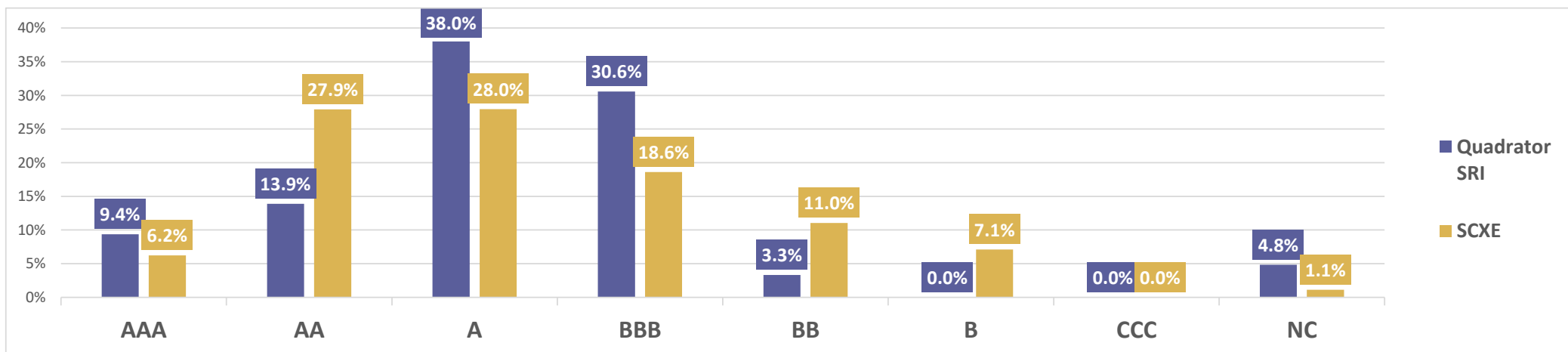
- La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Finance : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>
- Le dernier rapport sur les démarches d'engagement mises en oeuvre est disponible sur notre site internet : https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagemnet_rapport.pdf

Analyse ESG en lien avec l'art. 173

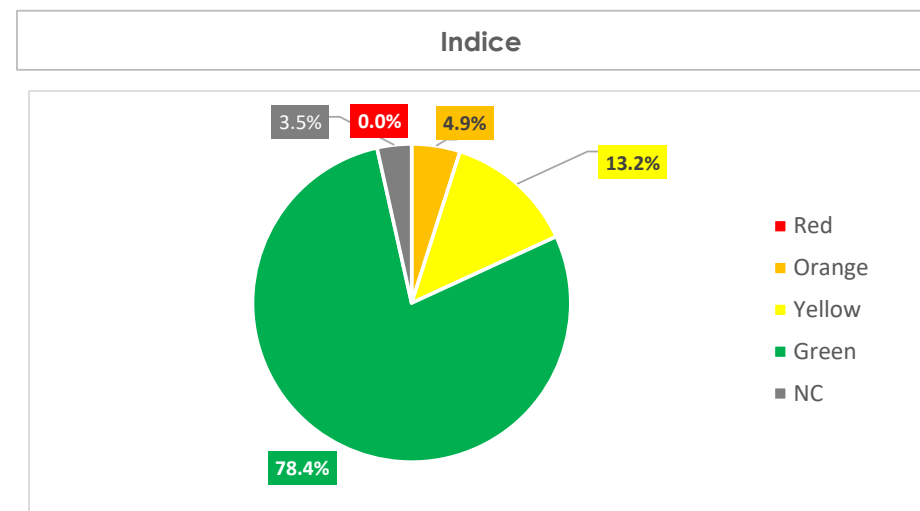
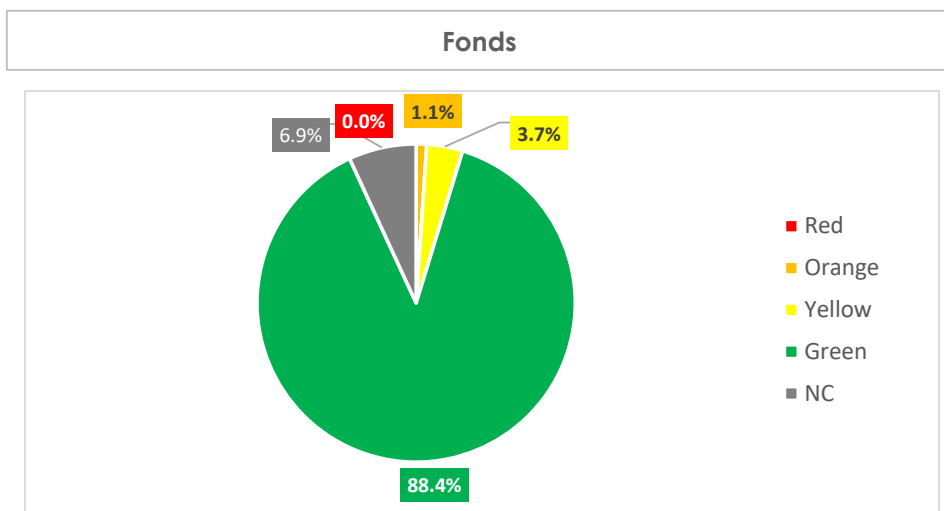
Note ESG Moyenne



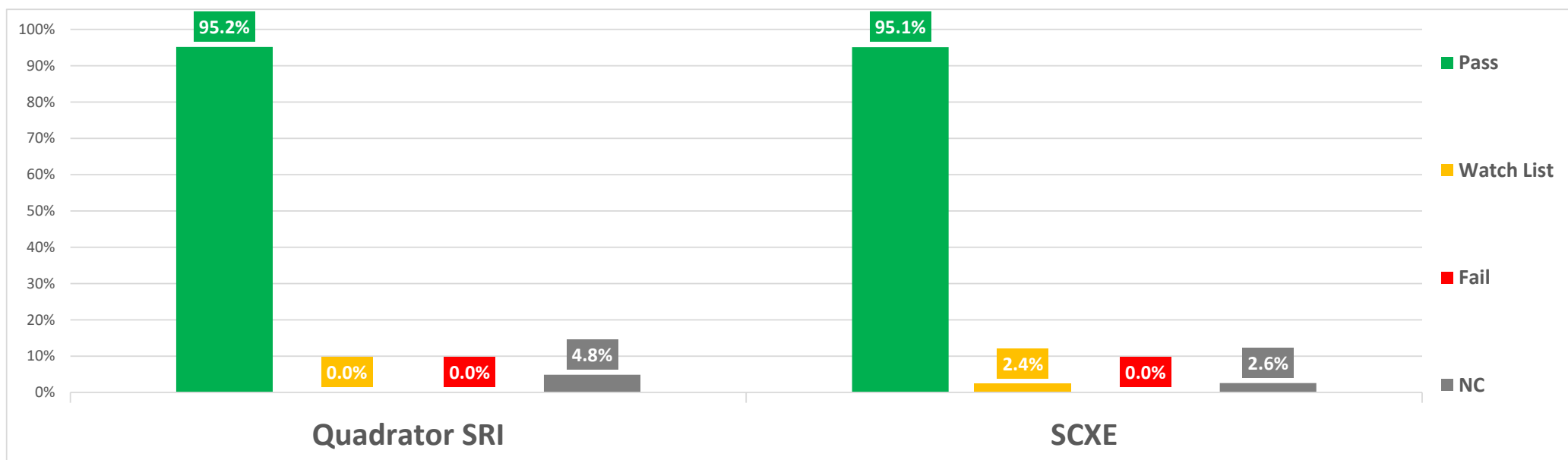
Répartition par Ratings



Exposition aux Controverses



Respect du Global Compact des Nations-Unies



TOP 10 du Portefeuille

| Société | Pays | Secteur | % FCP | Rating MSCI | Global Compact | Réduction d'émissions | Controverse Environnement |
|-----------------------------|-----------|------------------------------|-------|-------------|----------------|----------------------------------------|---------------------------|
| Téléperformance | France | Industrial Goods and Service | 4.2% | AAA | ● | No target | Green |
| Worldline SA | France | Industrial Goods and Service | 3.3% | A | ● | Company sets GHG reduction targets | Green |
| Huhtamaki | Finlande | Industrial Goods and Service | 3.2% | A | ● | No target | Green |
| BE Semiconductor Industries | Pays-Bas | Technology | 3.1% | BBB | ● | No target | Green |
| Moncler | Italie | Consumer Products and Ser | 2.8% | BBB | ● | Company sets GHG reduction targets | Green |
| Technogym | Italie | Consumer Products and Ser | 2.7% | BBB | ● | No target | Green |
| Virbac | France | Health Care | 2.7% | BBB | ● | No target | Green |
| Puma | Allemagne | Consumer Products and Ser | 2.7% | AAA | ● | Company sets GHG reduction targets | Green |
| Solaria Energia Y Medio Am | Espagne | Utilities | 2.7% | A | ● | Low to moderate target from a low base | Green |
| Plastic Omnium | France | Automobiles and Parts | 2.6% | AA | ● | Company sets GHG reduction targets | Green |

Avertissement

Document non contractuel. Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement ou de désinvestissement, de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes.

Dans ses choix d'investissement, l'investisseur doit toujours rester conscient du fait que certains actifs présentent des risques importants. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les valeurs citées peuvent ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE DICI ET LE PROSPECTUS DE L'OPCVM SOUSCRIT.

Montpensier Finance recommande à l'investisseur de consacrer le temps nécessaire à déterminer l'adéquation de l'investissement à son patrimoine et à définir la répartition diversifiée de ses avoirs conformément à ses objectifs, à ses contraintes, y compris règlementaires, et à son horizon de placement. Plus cet horizon est court, moins il convient de prendre des risques. Il convient également qu'il vérifie l'horizon de placement de l'OPCVM et la catégorie d'investissement spécifiés dans le prospectus.

Les informations figurant dans le présent document, obtenues auprès de sources qui peuvent être considérées comme fiables, n'ont pas fait l'objet de vérifications et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Finance. Montpensier Finance est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment promoteur, gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPCVM ou les valeurs mentionnés. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Finance. Le prospectus de l'OPCVM et le DICI sont disponibles chez Montpensier Finance et sur www.montpensier.com.

Les valeurs citées dans le présent document sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement.